

CONVENTION D'UTILISATION SALLE COMMUNALE

Convention entre :

Monsieur le Maire de la commune d'Arthaz Pont Notre Dame, d'une part,

Et : _____, d'autre part,

Autorisation d'utiliser la salle communale, le _____

En vue d'organiser _____ Nombre de participants _____

I- Désignation précise des locaux utilisés

- Petite salle 80m²
- Grande salle 432m²
- Bar, vestiaire
- Cuisine.....

L'organisateur s'engage à occuper lui-même, uniquement les locaux désignés ci-dessus.

Il reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la salle communale.

Le nombre de participants est limité à 400 personnes dans la grande salle, et 80 personnes pour la petite salle communale.

En cas d'urgence prendre contact avec Mme Régine MAYORAZ 06.77.59.93.92.

II- Conditions de paiement

- o Une caution de _____ sera versée lors de la réservation de la salle. La caution sera retenue en totalité dans les cas suivants :
 1. Si le nombre de participants dépasse pour chacune des salles le nombre maximum de personnes autorisées
 2. Si l'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux n'est pas respectée
 3. Si les véhicules sont garés sur les voies communales et non sur les parkings prévus à cet effet
 4. Si les issues de secours ne sont pas laissées libres
 5. Si des dégradations matérielles dans les locaux sont constatées.

Dans les deux semaines suivant la manifestation, l'organisateur réglera le prix de la location auquel sera ajoutée la consommation électrique (selon un montant de 0.17 € le kw consommé) plus les bris de vaisselle ou autres, sans nouvelles du locataire dans un délai de 15 jours, le chèque de caution sera encaissé en totalité. Au cas où les locaux ne seraient pas rendus dans le même état de propreté qu'au début de la manifestation, une somme de 150,00 € sera facturée à l'organisateur pour les frais de nettoyage.

- o Pas de chèque de caution

III- Assurance

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement en cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Nom assureur _____ N° police _____

En cas de présence d'un traiteur, merci de fournir un certificat d'assurance multirisque professionnel.

IV- Responsabilité

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur. En cas de préjudice, la responsabilité civile de celui-ci pourra être recherchée.

Fait à Arthaz Pont Notre Dame le

en double exemplaire dont un exemplaire pour chacune des parties

Le maire

Alain CIABATTINI

L'organisateur

(Je certifie organiser cette réception pour mon propre usage)